

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1918

Ouverture : 8 Avril 1918 — Clôture : 15 Juillet 1918

Les cours commenceront le 8 Avril 1918

---

2<sup>me</sup> ÉDITION

---

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1918.

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres . . . . .	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .	34
Institut des Hautes Etudes commerciales . . . . .	48
Faculté de Droit . . . . .	52
Faculté de Théologie . . . . .	60
Faculté de Médecine . . . . .	66
<hr/>	
Prix universitaires . . . . .	80
Renseignements généraux . . . . .	91
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	99

Les **Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable** se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le **Secrétariat** (Salle n° 33) est ouvert tous les jours, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures du matin.

Le **Bureau du Caissier-Comptable** (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le jeudi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché au Bureau du Caissier-Comptable.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'ÉTÉ 1918

Ouverture : 8 Avril 1918 — Clôture : 15 Juillet 1918

Les cours commenceront le 8 Avril 1918

2<sup>me</sup> ÉDITION

GENÈVE

IMPRIMERIE J. STUDER & FILS, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1918

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1918

Les cours commenceront le 8 avril 1918, et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet 1918.

Les douze derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

*Le Bureau du Sénat, pour l'année 1917-1918, est composé de :*

MM. Francis DE CRUE, *Recteur* ;  
Raoul GAUTIER, *Vice-Recteur* ;  
Georges FULLIQUET, *Secrétaire* ;

*et de*

MM. Henri FEHR, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Charles WERNER, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edgard MILHAUD, Doyen de la Faculté des Sciences  
économiques et sociales ;  
Paul MORIAUD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie ;  
Hector CRISTIANI, Doyen de la Faculté de Médecine.

## FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Henri FEHR, Doyen.

	Salle
<b>M. Charles Cailler, prof. ord.</b>	
<i>Calcul différentiel et intégral</i>	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et samedi, à 7 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 2 à 4 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse mathématique : Théorie des fonctions analytiques (suite).</i>	2 h.
Lundi, de 4 à 6 heures.	20.
<i>Compléments de mécanique rationnelle.</i>	1 h.
Samedi, à 8 heures.	20.
<b>M. Henri Fehr, prof. ord.</b>	
<i>Éléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, à 8 heures, et vendredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	20.

	Salle
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 5 à 7 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Lundi, de 9 à 11 heures.	20.
<i>Conférences de géométrie supérieure : Géométrie infinitésimale.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 4 heures.	20.
<b>M. Raoul Gautier, prof. ord.</b>	
<i>Astronomie sphérique</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices d'astronomie sphérique.</i>	4 h.
Mardi, à 10 heures.	20.
<i>Météorologie dynamique</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 9 heures.	20.
<b>M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.</b>	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 8 heures.	Aula.
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	3 h.
Une après-midi par semaine.	
Mardi ou jeudi, ou vendredi, de 2 à 5 heures.	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Une journée.</i>	
<i>Laboratoire intermédiaire. — Cinq demi-journées.</i>	
<i>Laboratoire et conférences d'électricité appliquée.</i>	
Une demi-journée.	
<i>Laboratoire de recherches. — Tous les jours.</i>	
[S'adresser au professeur.]	
<b>M. Amé Pictet, prof. ord.</b>	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie. Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique et chimie inorganique).</i>	Ecole de Chimie.
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	Lab. de Chimie organ.

	Salle
<b>M. Philippe-A. Guye, prof. ord.</b>	
<i>Chimie technique</i>	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S <sup>1</sup> .
<i>Chimie théorique</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Laboratoire de chimie technique.</i>	
I. Préparations de chimie (inorganiques et organiques).	
II. Travaux avancés de chimie et d'électrochimie techniques.	
III. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (1 <sup>re</sup> partie).	
Une demi-journée par semaine.	
II. Travaux de recherches.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
<b>M. Louis Chavanne, prof. ord.</b>	
<i>Chimie pharmaceutique et pharmacie.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Urologie.</i>	4 h.
Mercredi, à 3 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<i>Chimie alimentaire.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	Ec. de Chim. A.C.S.
<b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>	
<i>Minéralogie</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ecole de Chimie. P.A <sup>2</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 5 heures	Ecole de Chimie. P.A.
<i>Péetrographie</i>	1 h.
Mardi, à 5 heures.	Ecole de Chimie. P. A.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit Amphithéâtre.

<i>Chimie analytique</i> (analyse technique).	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Gîtes minéraux.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i>		
Tous les jours.		
<i>Travaux pratiques de minéralogie</i>	3 h.	
Samedi, de 2 à 4 heures.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Demi-laboratoire pour élèves avancés.</i>		
Deux après-midi par semaine.		
<i>Laboratoire de prospection.</i>	3 h.	
Mercredi, de 2 à 5 h.		Ec. Chimie. Labor. Minér.
<i>Laboratoire de minéralogie.</i>		
Tous les jours.		
M. X., prof. ord.		
<i>Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.	
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de microscopie et d'anatomie comparée.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Instit. de Zoologie.
<i>Exercices pratiques de zoologie et d'anatomie comparée</i> (complément du cours).	4 h.	
Une demi-journée, lundi ou samedi.		Inst. de Zool.
<i>Exercices de planktologie</i> (Zooplankton) avec pêches sur le lac et détermination au laboratoire.		
Deux jours par semaine.		
M. Emile André, prof. extr.		
<i>L'origine des espèces. Darwinisme et Lamarckisme.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.	30.	
<i>Parasitologie</i> (Arthropodes parasites de l'homme).	1 h.	
Mardi, à 6 heures.	30.	

M. Robert Chodat, prof. ord.		
<i>Botanique.</i> — Morphologie, biologie et systématique des Archidiophytes.	5 h.	
Lundi, à 8 et 9 h., mercredi, vendredi et samedi, à 9 h.		Aula.
<i>Botanique pharmaceutique et systématique des familles exotiques.</i>	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.		Institut de Botanique.
<i>Exercices pratiques de botanique.</i> (Complément du cours).	3 h.	
Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.</i>		
Tous les jours, sauf le jeudi.		Institut de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans le bassin du Rhône.</i>		
Le jeudi.		
M. Alfred Lendner, prof. extr.		
<i>Pharmacognosie.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et samedi, à 8 heures.		Instit. de Botanique.
<i>Détermination des plantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		Institut de Botanique.
M. X., prof. ord.		
[Suppléant : M. le Dr Max Reinhardt.]		
<i>Géologie.</i>	4 h.	
Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 7 heures.	30.	
<i>Exercices pratiques de géologie</i> (complément du cours).	3 h.	
Lundi ou mardi, de 2 à 5 heures.		Labor. de Géologie.
<i>Laboratoire.</i>		
<i>Excursions géologiques.</i>		
M. Théodore Flournoy, prof. ord.		
<i>Histoire des doctrines psychoanalytiques.</i>	3 h.	
Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures.	30.	

<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Psychologie appliquée et psychotechnique (éducation ; science judiciaire ; industrie et commerce ; médecine, etc.)	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30.
<i>Exercices et conférences pratiques de psychologie expérimentale.</i>	2 h.	
Vendredi, de 9 à 11 heures.		Lab. de Psychologie.
<i>Recherches spéciales</i> , au Laboratoire de Psychologie.		
Tous les jours. [S'adr. au professeur.]		
 <b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives, de l'âge de la pierre taillée à l'âge du fer. Origines des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 6 heures.		46.
Morphologie comparative. — Le développement de l'homme en fonction, de l'âge, du sexe, de la race, du milieu.	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		46.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		55.
<i>Excursions de paléontologie humaine</i> (à organiser au cours du semestre).		

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Boris Alfimoff</b> , Dr ès sc.		
<i>Introduction à l'étude de la chimie.</i>	1 h.	
Lundi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Les bases physico-chimiques de la chimie analytique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A.
<i>Principes fondamentaux de la chimie.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie. P. A.

<b>M. Alphonse Bernoud</b> , Dr ès sc.		
<i>Histoire de la Physique</i> (Electricité et magnétisme).	1 h.	
Lundi, à 4 heures.		44.
 <b>M. Emile Briner</b> , Dr ès sc.		
<i>Electrochimie et électrometallurgie. La fixation de l'azote atmosphérique.</i>	1 h.	
Mercredi, à 5 heures.		Ecole de Chimie A.C.S. <sup>1</sup>
 <b>M. Jean Carl</b> , Dr phil.		
<i>Mammifères récents et fossiles.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
 <b>M. Paul Chaskelis</b> , Dr ès sc.		
<i>Chapitres choisis de chimie</i> : Les composés complexes.	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		Ecole de Chimie.
 <b>M. Boris Fikh</b> , Dr ès sc.		
<i>Chimie alimentaire appliquée.</i>	1 h.	
Vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P. A. <sup>2</sup>
 <b>M. B.-P.-Georges Hochreutiner</b> , Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 6 heures.		44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 5 heures.		44.
 <b>M. Adolphe Kaufmann</b> , Dr d'Université.		
<i>Chimie aromatique.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.		Ecole de Chimie. G.A. <sup>3</sup>
<i>Matières colorantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.		Ecole de Chimie. G.A. <sup>3</sup>
 <b>M. Dmitri Mirimanoff</b> , Dr ès sc.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	2 h.	
Mardi et jeudi, à 6 heures.		20.
 <b>M. Arnold Pictet</b> , Dr ès sc.		
<i>Anatomie comparée des arthropodes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		30.
<i>Chapitres choisis de biologie des insectes.</i>	1 h.	
Lundi, à 5 heures.		30.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<sup>2</sup> Petit amphithéâtre.

<sup>3</sup> Grand Amphithéâtre.

<b>M. Siegmund Reich, Dr phil.</b>		
<i>Matières colorantes.</i>	1 h.	
Lundi, à 2 heures.		Ecole de Chimie G.A.
<b>M. Louis Reutter, Dr phil.</b>		
<i>Chimie végétale.</i>		
(Préparation des alcaloïdes, glucosides, essences, huiles, à l'aide des végétaux. Réactions spécifiques à ces combinaisons, etc.)	2 h.	
Mardi et vendredi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de chimie végétale.</i>	1 h.	
Lundi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Méthodes analytiques de recherches des résines.</i>	1 h.	
Jedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<i>Chimie médico-pharmaceutique</i> (partie organique). (Préparation, réactions, action physiologique des principaux médicaments usités dans la thérapeutique).	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. Arthur Schidloff, Dr ès sc.</b>		
<i>Ecoulement des fluides</i> (Théorie thermodynamique).	1 h.	44.
Lundi, à 6 heures.		
<b>M. Aron Tcherniavsky, Dr ès sc.</b>		
<i>Physique mathématique. Chapitres choisis.</i>	1 h.	17.
Samedi, à 5 heures.		
<b>M. Georges Tiercy, Dr ès sc.</b>		
<i>Chapitres choisis de mécanique céleste.</i>	1 h.	20.
Samedi, à 11 heures.		
<b>M. Paul Wenger, Dr ès sc.</b>		
<i>Principes scientifiques de la chimie appliqués à la chimie analytique.</i>	2 h.	
Mardi et vendredi, à 2 heures.		Ecole de Chimie. P.A.
<b>M. Bogumil de Wilkoszewski, Dr ès sc.</b>		
<i>Chimie agricole.</i>	2 h.	
Lundi et vendredi, à 6 heures.		Ecole de Chimie. P.A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le Musée d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles et ès sciences psychologiques ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du Diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès Lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

l'enseignement scientifique, théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de Chimie technique, de Pharmacie et la préparation au Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, consulter les plans d'études ci-après; et pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, les plans d'études de la Faculté de Médecine.

### Licence ès sciences.

a) *Licence ès sciences mathématiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse supérieure ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie ; — 6. La Géographie physique et la Météorologie ; — 7. La Physique ; — 8. La Chimie inorganique ou la Chimie organique, ou la Chimie théorique ; — 9. La Minéralogie (Cristallographie).

b) *Licence ès sciences physiques et chimiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat<sup>1</sup> : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie, la Géographie physique et la Météorologie, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie et l'Anatomie comparée.

<sup>1</sup> Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences.*

c) *Licence ès sciences physiques et naturelles.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

d) *Licence ès sciences biologiques.* — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : L'Embryologie ; les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

(Voir le *Programme détaillé de la licence.*)

### Plan d'Études pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

(Consulter le Règlement du 20 septembre 1912 et le Plan d'Études du 23 avril 1913.)

#### A. Cours.

*1<sup>re</sup> année :* Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I<sup>1</sup>.

*2<sup>me</sup> année :* Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique

<sup>1</sup> Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

*Programme A.* — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

*Programme B.* — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve).

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

(2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Cours spéciaux.

3<sup>me</sup> année : Chimie théorique (1 semestre). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux.

7<sup>me</sup> semestre. — Cours spéciaux.

#### B. — Exercices pratiques.

1<sup>re</sup> année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2<sup>me</sup> année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (2 semestres). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Au semestre d'été : Excursions techniques.

3<sup>me</sup> année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 à 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

#### C. Laboratoires de Chimie.

1<sup>re</sup> année. — Chimie analytique.

2<sup>me</sup> année. — Chimie analytique.

3<sup>me</sup> année. — Chimie technique.

7<sup>me</sup> semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste (1912) et les plans d'études détaillés publiés par la Faculté.

### Plan d'Études pour le Doctorat ès Sciences physiques avec la Chimie comme Branche principale<sup>1</sup>.

#### A. Cours.

1<sup>re</sup> année : Chimie inorganique et organique. — Physique. — Chimie théorique (I). — Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre des licences.

2<sup>me</sup> année : Minéralogie. — Chimie théorique (II). — Chimie analytique. — Chimie organique, 2<sup>me</sup> partie. — Cours spéciaux<sup>2</sup>.

3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années : Cours spéciaux<sup>2</sup>.

#### B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès Sciences comportant une culture scientifique générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur première année d'études, les semestres d'exercices pratiques exigés pour la Licence ès Sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante dans les diverses branches comprises dans le programme de ces examens. Cette préparation doit comporter des connaissances pratiques sur les diverses branches de l'examen.

En ce qui concerne la chimie (branche principale) sur l'ensemble des semestres consacrés aux travaux journaliers de laboratoire, un semestre au moins doit être affecté à chacune des disciplines suivantes : 1<sup>o</sup> Chimie inorganique et organique ; 2<sup>o</sup> Chimie analytique ; 3<sup>o</sup> Chimie théorique.

Pour chacune des deux autres branches (soit la Physique et la Minéralogie) les travaux pratiques de laboratoire peuvent être limités à deux semestres d'exercices pratiques hebdomadaires ou à un semestre entier de laboratoire.

Le Doyen de la Faculté des Sciences et les Directeurs de

<sup>1</sup> Les candidats qui préparent l'une des Licences ès Sciences ont avantage à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doctorat ès Sciences.

<sup>2</sup> Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études, sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous renseignements complémentaires.

### Plan d'Études pour le Diplôme de Pharmacien.

Les Études pour le Diplôme de Pharmacien comptent une durée de cinq semestres. — La Faculté des Sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler le Diplôme universitaire d'employer un sixième semestre à se perfectionner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

**1<sup>er</sup> Semestre (hiver) :** Chimie inorganique. Physique. Botanique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique.

**2<sup>me</sup> Semestre (été) :** Chimie organique. Botanique. Physique. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Botanique. Exercices pratiques de physique.

**3<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Chimie analytique. Hygiène. — *Laboratoires :* Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de sciences naturelles pour Pharmaciens.)

**4<sup>me</sup> Semestre (été) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. *Laboratoires :* Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique. Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

**5<sup>me</sup> Semestre (hiver) :** Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. — *Laboratoires :* Chimie pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

### Plan d'Études pour le Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'instruction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études

supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biologiques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation et de révision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils suivent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen du diplôme. Le temps consacré à ces laboratoires, conférences et séminaires, aux termes du règlement, est de quatre semestres au minimum (soit de deux semestres pour chacune des sciences choisies).

Le cinquième et le sixième semestre sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de langue étrangère de suivre, au moins un semestre, les conférences du Séminaire de français moderne de la Faculté des Lettres. L'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des Sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.  
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale

## FACULTÉ DES SCIENCES

I. B. == Institut de Botanique.  
L. G. == Lab. de Géologie. L. M. == Lab. de Minéralog.  
L. P. == Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Cailler 20	Cailler 20 Reinhardt 30	Cailler 20 Reinhardt 30	Cailler 20	Cailler 20 Reinhardt 30	Cailler 20 Reinhardt 30
8 à 9	Fehr 20 Chodat Aula	C.-E. Guye 20 Lendner I.B. Kaufmann E.C.G.A.	C.-E. Guye 20 Lendner I.B.		C.-E. Guye 20 Aula	Cailler 20 C.-E. Guye I.B. Lendner I.B. Kaufmann E.C.G.A.
9 à 10	Fehr 20 Chodat Aula	Gautier 20	Gautier 20 Chodat Aula		Gautier 20 Chodat Aula Claparède L.P. Reutter E.C.P.A.	Gautier 20 Chodat Aula
	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.	Reutter E.C.P.A.		Reutter E.C.P.A.
10 à 11	Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. X. 30	Gautier 20 Chavanne E.C.A.C.S. X. 30	Chavanne E.C.A.C.S. X. 30		Fehr 20 Chavanne E.C.A.C.S. X. 30 Claparède L.P.	Chavanne E.C.A.C.S. X. 30
11 à 12	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A.	Amé Pictet E.C.G.A.	Ph. Guye E.C.A.C.S. Duparc E.C.P.A.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S. Chodat L.B.	Amé Pictet E.C.G.A. Ph. Guye E.C.A.C.S.
	Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Duparc E.C.P.A. Claparède 30	Duparc E.C.P.A.			Tiercy 20

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
2 à 3	Cailler 20 Alfimoff E.C.P.A. Reich E.C.G.A.	Cailler 20 Wenger E.C.P.A.	Alfimoff E.C.P.A.		Fikh E.C.P.A. Wenger E.C.P.A.	
3 à 4	Cailler 20	Cailler 20	Chavanne E.C.A.C.S.			
4 à 5	Cailler 20 Bernoud 44	Fehr 20	Fehr 20			
5 à 6	Cailler 20 Duparc E.C.P.A. Arnold Pictet 30	Duparc E.C.P.A. Flournoy 30	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. André 30 Pittard 46 Briner E.C.A.C.S.		Fehr 20 Lendner L.B. Flournoy 30 Arnold Pictet 30	Flournoy 30 Hochreutiner 44 Tcherniavsky 17
6 à 7	Pittard 46 Schidloff 44 de Wilkoszewski E.C.P.A.	André 30 Pittard 46 Mirimanoff 20	Fehr 20 Duparc E.C.P.A. Pittard 55 Hochreutiner 44	Mirimanoff 20	Fehr 20	
					de Wilkoszewski E.C.P.A.	

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Charles WERNER, Doyen.

	Salle
<b>M. X.</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	4 h.
<i>Histoire de la littérature grecque.</i>	2 h.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i> — Quintilien : <i>Institution oratoire</i> , livre X. — Stace : <i>Silves</i> , livre II.	4 h.
Mardi et vendredi, à 8 h.; samedi, à 8 et 9 heures.	45.
<i>Histoire de la littérature latine.</i> — Ovide.	2 h.
Mercredi, à 5 et à 6 heures.	47.
<i>Histoire des religions.</i> — Les Romains.	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
<b>M. Bernard Bouvier</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la littérature française.</i> — La comédie classique. Contemporains et successeurs de Molière.	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	45.
<i>Etudes sur les écrivains suisses de langue française.</i> Les poètes romands.	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	45.
<i>Conférences pour la Licence ès lettres.</i>	
Exercices de composition et de style.	2 h.
Mardi, de 5 à 7 heures.	47.
Explication des auteurs de la licence.	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	47.

	Salle
<b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.	
<i>Grammaire historique des langues romanes.</i> — Les noms de lieu.	2 h.
Mercredi, à 3 heures, et samedi, à 4 heures.	47.
<i>Conférences :</i>	
Explication d'anciens textes français, d'après le <i>Recueil</i> de Paul Meyer (Paris, 1877, 2 <sup>e</sup> partie).	2 h.
Jeudi, à 9 et 10 heures.	B. P <sup>1</sup> .
Explication du <i>Cortegiano</i> de Castiglione (éd. Cian, Firenze, Sansoni).	1 h.
Lundi, à 10 heures.	B. P.
Explication de poésies des troubadours.	1 h.
Mardi, à 10 heures.	B. P.
<b>M. Alexis François</b> , prof. extr.	
<i>Histoire de la langue française moderne.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence.</i> — Les grandes et les petites règles de la grammaire française.	1 h.
Samedi, à 10 heures.	57.
<i>Conférence.</i> — Explication des auteurs de la licence : Montesquieu, <i>Lettres persanes</i> , éd. Burkhemsen. — Henri Becque, <i>Théâtre</i> .	1 h.
Jeudi, à 8 heures.	57.
<b>M. Ernest Tonnelat</b> , prof. ord.	
<i>Langue et littérature allemande.</i>	3 h.
<i>Langue et littérature anglaise.</i>	3 h.

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Charles Bally, prof. ord.</b>	
<i>Linguistique générale.</i> — Linguistique historique.	2 h.
Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures.	30.
<i>Phonétique grecque et latine.</i> — Le vocalisme.	2 h.
Mardi, à 3 heures, et samedi, à 2 heures.	46.
<i>Exercices pratiques de linguistique grecque et latine.</i>	1 h.
Samedi, à 3 heures.	46.
<i>Stylistique comparée du français et de l'allemand.</i>	1 h.
Lundi, à 3 heures.	57.
 <b>M. Charles Werner, prof. ord.</b>	
<i>Histoire de la philosophie. Cours général.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie, depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures.	45.
<i>Cours spécial.</i> — Schelling.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Conférence de philosophie.</i> — Philosophie de la religion : Dissertations et discussions.	2 h.
Samedi, de 2 à 4 heures.	47.
 <b>M. Théodore Flournoy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire des doctrines psychoanalytiques.</i>	3 h.
Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures.	30.
 <b>M. Albert Malche, prof. ord.</b>	
<i>L'évolution physique et psychique de l'enfant jusqu'à la puberté.</i>	2 h.
Mardi et mercredi, à 6 heures.	45.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes. Sujet de discussion : l'éducation nationale par l'école.	2 h.
Mardi, de 9 à 11 heures.	57.

	Salle
<b>M. Francis De Crue, prof. ord.</b>	
<i>Cours d'histoire moderne.</i> — Etudes sur le XVIII <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Mardi et vendredi, à 3 heures.	45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Textes historiques et diplomatiques du XVIII <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — La Société féodale.	1 h.
Mercredi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Sources historiques et monuments.	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	58.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Documents d'archives du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Mercredi, à 4 heures.	58.
 <b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Histoire ancienne.</i> — Histoire romaine, des guerres puniques à l'époque des Gracques.	2 h.
Jeudi et vendredi, à 9 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine.	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La révolution de 1848 en Europe.	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	46.
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la révolution de 1848 en Europe.	1 h.
Lundi, à 9 heures.	47.
 <b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.	50.

<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique (Cours général)</i> . — L'évolution économique de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial</i> . — Histoire économique de la Suisse au XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique</i> . — Les théories de la distribution des richesses dans la littérature économique du XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	45.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr.	
[Suppléant : M. Georges Nicole, Dr ès lettres, privat-docent].	
<i>Archéologie classique</i> . — Histoire de l'art grec au V <sup>e</sup> et au IV <sup>e</sup> siècle. (Programme de la licence ès lettres.)	2 h.
Lundi et vendredi, à 5 heures.	46.
<i>Archéologie orientale</i> . — Les Hétéens. L'Assyrie.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	47.
<b>M. Edouard Montet</b> , prof. ord.	
<i>Arabe classique</i> .	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire</i> .	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. extr.	
<i>Anthropologie générale</i> . — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine de l'homme et développement des civilisations primitives, de l'âge de la pierre taillée à l'âge du fer. — Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 6 heures.	46.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Mercredi, à 6 heures.	55.
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

		Salle
<b>M. Lucien Gautier</b> , prof. hon.		
<i>Géographie historique de la Palestine</i> .	1 h.	
Vendredi, à 3 heures.		28.
<b>M. Isaac Benrubi</b> , Dr phil.		
<i>Morale</i> .	2 h.	
Lundi et mercredi, à 3 heures.		46.
<i>Conférence de philosophie</i> . — Explication de la « Critique de la raison pratique » de Kant.	1 h.	
Mardi, à 2 heures.		45.
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , Dr ès lettres.		
<i>Explication d'auteurs anglais</i> .	2 h.	
Mardi et samedi, à 11 heures.		47.
<b>M. Louis-John Courtois</b> , Dr ès lettres.		
<i>Histoire générale de la littérature française de la Renaissance au Romantisme</i> . — II. De Montesquieu à Hugo.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 6 heures.		44.
<b>M. Waldemar Deonna</b> , Dr ès lettres.		
<i>Science de l'art</i> . — Exposé des méthodes. Recherches des causes matérielles, physiques, spirituelles, sociales, qui conditionnent la genèse et l'évolution de l'œuvre d'art (avec projections).	2 h.	
Mardi et samedi, à 5 heures.		46.
<b>M. Jacques Faïtlovitch</b> , Dr ès lettres.		
<i>Langue et littérature éthiopiennes</i> . — Grammaire.	1 h.	
Mardi, à 2 heures.		47.
Exercices de lecture de textes gheez.	1 h.	
Jeudi, à 3 heures.		47.
<i>Langue abyssine</i> (amharique).	1 h.	
Mardi, à 3 heures.		47.
<i>Langue syriaque et lecture de la Peschita</i> .	1 h.	
Jeudi, à 4 heures.		47.

<b>M. Robert Mobbs.</b>	
<i>Littérature anglaise.</i> — Tragédies de Shakespeare.	1 h. 45.
Mardi, à 5 heures.	
<i>Lecture analytique.</i> — King Lear.	
Jeudi, à 11 heures.	1 h. 47.
<i>Anglais pratique.</i>	
Vendredi, à 2 heures.	1 h. 46.
<b>M. Edmond Privat.</b>	
<i>Anglais moderne.</i> — Conférence de travaux pratiques.	1 h. 49.
Mardi, à 4 heures.	
<i>Histoire de la langue anglaise</i> (phonétique) : évolution des voyelles.	1 h. 49.
Mardi, à 3 heures.	
<b>M. François-Frédéric Roget.</b>	
<i>Langue et littérature anglaises.</i> — Analyse des textes anglais de la licence. — Lecture de drames shakespeareiens.	2 h. 47.
Lundi et mercredi, à 4 heures.	
<i>Conférence d'anglais moderne.</i> — Grammaire et style.	2 h. 46.
Vendredi et samedi, à 4 heures.	
<b>M. Jules Ronjat, Dr ès lettres.</b>	
<i>Dialectologie de la Gaule romane.</i>	1 h. 45.
Lundi, à 2 heures.	
<b>M. Manfred Schenker, Dr phil.</b>	
<i>Conférence pratique d'allemand moderne</i> (Jour et heure à fixer ultérieurement.)	1 h.
<b>M. Alexandre de Stourdza, Dr ès lettres.</b>	
<i>l'art chrétien.</i> — Les doctrines et les œuvres, depuis les origines jusqu'à nos jours.	2 h. 30.
Mercredi et vendredi, à 3 heures.	

<b>M. Georges Thudichum.</b>	
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.
I. <i>Phonétique pratique.</i> — a) Exercices d'articulation et de prononciation sur les voyelles et les consonnes; b) la syllabe; les mots, les liaisons, etc. — Correction des accents étrangers.	
II. <i>Diction.</i> — Exercices de lecture expressive; déclamation.	
Lundi et vendredi, à 5 heures.	48.
<b>M. Antoine Velleman, Dr phil.</b>	
<i>Langue et littérature réthoromanes.</i> — Lecture et interprétation de l'Évangile de saint Luc, traduit de Menni.	1 h. 45.
Mercredi, à 8 heures.	
<i>Conférence</i> : Exercices pratiques de langue ladine.	1 h. 46.
Jeudi, à 8 heures.	

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

<b>M. Bernard Bouvier, prof. ord.</b>	
<i>Lecture analytique d'auteurs français modernes.</i>	1 h. 57.
Lundi, à 6 heures.	
<i>Exercices de rhétorique et de composition.</i>	1 h. 57.
Mercredi, à 6 heures.	
<b>M. Charles Seitz, prof. ord.</b>	
<i>Les mœurs et les institutions au temps de la Révolution et de l'Empire.</i>	1 h. 57.
Jeudi, à 10 heures.	
<b>M. Louis Zbinden, privat-docent.</b>	
<i>Méthodologie du français.</i> — 1 <sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h. 57.
Vendredi, à 5 heures.	

2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	E. Al <sup>1</sup> .
Mercredi, à 4 et à 5 heures.		
<b>M. Henri Mercier</b> , lic. ès-lettres, privat-docent.		
<i>Exercices écrits de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 3 heures.		
<i>Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Gallicismes.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 5 heures.		
<i>Groupe familial de conversation.</i>		
Une fois par semaine, le soir.		
<b>M. Albert Secheyay</b> , D <sup>r</sup> phil., privat-docent.		
<i>Versification française.</i>	2 h.	57.
Jeudi, à 11 heures, et samedi, à 4 heures.		
<i>Stylistique.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 11 heures.		
<b>M. Georges Thudichum</b> , privat-docent.		
<i>Diction et prononciation françaises.</i>	2 h.	
I. Phonétique théorique et pratique. Les sons du français ; exercices d'articulation.		
II. Exercices de lecture expressive et de déclamation.		48.
Lundi et vendredi, à 4 heures.		
<b>M. Louis-J. Courtois</b> , D <sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes allemands.	1 h.	57.
Mercredi, à 2 heures.		

<sup>1</sup> E. Al. = Ecole suisse-allemande, rue Malatrex.

<b>M. Alfred Mercier</b> , lic. ès lettres, privat-docent.		
<i>Exercices de stylistique.</i> — Traduction commentée de textes anglais.	1 h.	45.
Samedi, à 2 heures.		
<b>M. Albert Roussy</b> .		
<i>Exercices de stylistique.</i>		
I. Traduction commentée de textes russes.	1 h.	57.
Mardi, à 5 heures.		
II. Traduction commentée de textes polonais.	1 h.	28.
Vendredi, à 6 heures.		

\* \* \*

Ceux des membres (*réguliers* ou *libres*) du Séminaire qui auront pris l'inscription spéciale de 10 francs par semestre, se réuniront chaque semaine une fois, le soir, en groupe familial de conversation, sous la direction de M. Henri Mercier, privat-docent.

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

### Plan d'Études.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, de licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales et un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

---

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par une Commission spéciale. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui se destinent à l'enseignement de la langue et de la littérature françaises.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices diplômés, etc.).

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Pour devenir membre *régulier*, il faut faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Littérature française moderne ; Civilisation et institutions des pays de langue française ; Stylistique ; Syntaxe du français depuis le XVI<sup>e</sup> siècle ; Phonologie du français ; Diction et prononciation ; Rhétorique et composition ; Méthodes d'enseignement du français.

Les membres *réguliers* du Séminaire qui auront suivi toutes les conférences pendant une année scolaire et qui auront présenté les travaux réglementaires, pourront subir un examen à la fin du semestre d'été. Ceux qui l'auront réussi recevront le *Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne*.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève. Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les cours dureront trois semaines, du 15 juillet au 3 août 1918. sous la direction de M. Bernard Bouvier, administrateur du Séminaire et des Cours de vacances de français moderne. — Professeurs : MM. Ch. Bally, Bernard Bouvier, A. Mercier, H. Mercier, A. Roussy, A. Sechehayé, G. Thudichum, V. Tojetti, L. Zbinden et H. de Ziegler.

Programme (16 heures par semaine) : littérature classique (1 h.) ; littérature moderne (2 heures) ; lecture analytique (2 heures) ; stylistique (2 heures) ; psychologie enfantine et scolaire (2 heures) ; méthodologie (1 heure) ; syntaxe (2 heures) ; exercices de traduction (2 heures) ; diction, prononciation, phonétique (2 heures),

Demander le programme détaillé au Secrétariat de l'Université.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Oltramare	45			François Rappard	57 45	Oltramare Rappard	45 46	Oltramare Rappard	45 46
					Velleman	45						
9 à 10	Seitz	47	Malche	57	De Crue	57	Muret Seitz Rappard	B.P. 46 45	Seitz	46	Oltramare François Rappard Nicole	45 46 57 47
10 à 11	Seitz Muret Montet	46 B.P. 29	Seitz Malche Muret Montet	46 57 B.P. 29	Montet	29	Seitz (S.F.) Werner Muret	57 45 B.P.	Seitz Borgeaud	47 49	François Borgeaud Montet	57 49 29
11 à 12	Oltramare	46			Oltramare De Crue	46 58			De Crue Choisy	45 47	Bally	30
			Choisy Sechehaye (S.F.)	47 57			Mobbs Sechehaye (S.F.)	47 57				

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
E. A. = Ecole suisse-allemande.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite)

S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3	Ronjat	45	Benrubi Faïtlovitch	45 47	Courtois (S.F.)	57					Bally Werner A. Mercier (S.F.)	46 47 45
3 à 4	Bally Benrubi	57 46	De Crue Bally Faïtlovitch Privat H. Mercier (S.F.)	45 46 47 49 57	Muret Benrubi de Stourdza	47 46 30	Faïtlovitch	47	De Crue Gautier	45 28	Werner Bally de Stourdza	47 46 30
4 à 5	Werner Roget Thudichum (S.F.)	45 47 48	Bally Privat	30 49	Werner De Crue Roget Zbinden (S.F.) E.A.	45 58 47 E.A.	Borgeaud Faïtlovitch	50 47	Werner Roget Thudichum (S.F.)	45 46 48	Muret Roget Sechehaye (S.F.)	47 46 57
5 à 6	B. Bouvier Nicole Thudichum	45 46 48	B. Bouvier Flournoy Mobbs Roussy (S.F.) Deonna	47 30 45 57 46	B. Bouvier Oltramare Zbinden (S.F.) E.A.	45 47 E.A.	Borgeaud	50	B. Bouvier Flournoy Nicole Zbinden (S.F.) Thudichum	45 30 46 57 48	Flournoy H. Mercier (S.F.) Deonna	30 57 46
6 à 7	B. Bouvier (S.F.) Pittard	57 46	B. Bouvier Malche Pittard Courtois	47 45 46 44	B. Bouvier (S.F.) Oltramare Malche Pittard	57 47 45 55			B. Bouvier Courtois Roussy (S.F.)	47 44 28		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

## ET SOCIALES

M. le Professeur Edgard MILHAUD, Doyen.

	Salle
<b>M. Louis Wuarin</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie.</i> — Le facteur religieux et l'évolution religieuse au point de vue sociologique.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	45.
<i>Economie sociale.</i> — Le pacifisme international. — Les trusts. — Le paupérisme. — La criminalité. — Les assurances sociales.	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et samedi, à 5 heures.	49.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Lundi, à 6 heures.	49.
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. La consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	30.
<i>Conférence correspondant au cours général.</i>	1 h.
Vendredi, à 6 heures.	57.
<i>Economie politique spéciale.</i> — <i>Conférence.</i>	2 h.
Vendredi, de 2 à 4 heures.	57.
<i>Economie publique.</i> — Les services économiques des Etats et des Communes.	2 h.
Mercredi, à 10 heures, et jeudi, à 4 heures.	46.

	Salle
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Histoire économique (Cours général).</i> — L'évolution économique de l'Allemagne, de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France dans la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Vendredi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — Histoire économique de la Suisse au XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h.
Samedi, à 9 heures.	57.
<i>Conférence d'histoire économique.</i> — Les théories de la distribution des richesses dans la littérature économique du XIX <sup>e</sup> siècle.	2 h.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	45.
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	47.
<b>M. William Rosier</b> , prof. ord.	
[Suppléant : M. <b>Emile Chaix</b> , privat-docent].	
<i>Géographie économique générale.</i>	2 h.
Jeudi et samedi, à 6 heures.	46.
<i>Géographie économique de la Suisse.</i>	1 h.
Jeudi, à 3 heures.	46.
<i>Géographie politique.</i>	1 h.
Jeudi, à 2 heures.	46.
<i>Conférence de Géographie.</i>	1 h.
Jeudi, à 4 heures.	45.
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. extr.	
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée.	2 h.
Jeudi, à 10 heures, et samedi, à 11 heures.	46.
<i>Statistique spéciale.</i> — Conférences et travaux pratiques.	1 h.
Jeudi, à 5 heures.	57.

**M. Hans Toendury**, prof. ord.

*Cours général d'économie commerciale.* 2 h.

I. Histoire des sciences commerciales, le développement de l'enseignement commercial, le rôle de l'économie commerciale dans l'ensemble des sciences économiques.

II. Définition et classification des entreprises commerciales : leur évolution historique.

Lundi et mercredi, à 4 heures. 49.

*Cours spécial d'économie commerciale.*

*L'organisation du commerce de détail* : Petit commerce, grands magasins, coopératives, etc. ; organisation intérieure et comptabilité des magasins de détail. Les méthodes d'achat et de vente. La concurrence déloyale. La défense du petit commerce et les groupements commerciaux. La politique dite des classes moyennes. 3 h.,

Lundi et mardi, à 6 heures ; mercredi, à 3 heures. 48.

*Conférence d'économie commerciale.* 2 h.

Mardi, de 4 à 6 heures. 55.

*Visites d'établissements industriels.*

Sur avis spécial.

**M. Edouard Folliet**, prof. ord.

*Vérification des Comptes.* 3 h.

I. Technique de la vérification des comptes. — Organisation de la profession d'expert-comptable. — La vérification des comptes dans les sociétés anonymes.

II. Expertises et arbitrages en comptabilité. Cours et conférence.

Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. 46.

*Opérations de bourse.* 2 h.

Mardi et mercredi, à 9 heures. 45.

*Exercices pratiques de comptabilité.* 1 h.

Lundi, à 9 heures. 45.

**M. X.**

*Droit commercial.* — L'assurance. Surveillance des entreprises privées. L'assurance en droit privé (incendie, transports, responsabilité, crédit, etc.). L'assurance officielle sur la maladie et les accidents. 2 h.

Mardi et vendredi, à 3 heures. 48.

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

**M. Paul Oltramare**, prof. ord.

*Histoire des religions.* — Les Romains. 2 h.

Lundi et mercredi, à 11 heures. 46.

**M. Eugène Choisy**, prof. ord.

*Histoire générale du christianisme.* (Période moderne). 1 h.

Vendredi, à 9 heures. 28.

**M. Charles Bally**, prof. ord.

*Linguistique générale.* — Linguistique historique (suite du cours d'hiver). 2 h.

Mardi, à 4 heures et samedi, à 11 heures. 30.

**M. Charles Werner**, prof. ord.

*Histoire de la philosophie. Cours général.* — Les principaux systèmes de la philosophie, depuis Leibnitz jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. 3 h.

Lundi, mercredi et vendredi, à 4 heures. 45.

*Cours spécial.* — Schelling. 1 h.

Jeudi, à 10 heures. 45.

*Conférence de philosophie.* — Philosophie de la religion : Dissertations et discussions. 2 h.

Samedi, de 2 à 4 heures. 47.

	Salle
<b>M. Théodore Flournoy</b> , prof. ord. <i>Histoire des doctrines psychoanalytiques.</i> Mardi, vendredi et samedi, à 5 heures.	3 h. 30.
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. <i>L'évolution physique et psychique de l'enfant jusqu'à la puberté.</i> Mardi et mercredi, à 6 heures.	2 h. 45
<i>Conférence de pédagogie.</i> — Travaux de séminaire, visites de classes. Sujet de discussion : l'éducation nationale par l'école. Mardi, de 9 à 11 heures.	2 h. 57.
<b>M. Francis De Crue</b> , prof. ord. <i>Cours d'histoire moderne.</i> — Etudes sur le XVIII <sup>e</sup> siècle. Mardi et vendredi, à 3 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence d'histoire moderne.</i> — Textes historiques et diplomatiques du XVIII <sup>e</sup> siècle. Vendredi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Institutions politiques et sociales.</i> — La Société féodale. Mercredi, à 9 heures.	1 h. 57.
<i>Conférence d'histoire du moyen âge.</i> — Sources historiques et monuments. Mercredi, à 11 heures.	1 h. 58.
<i>Paléographie et diplomatique.</i> — Documents d'archives du XIII <sup>e</sup> au XVI <sup>e</sup> siècle. Mercredi, à 4 heures.	1 h. 58.
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. <i>Histoire ancienne.</i> — Histoire romaine, des guerres puniques à l'époque des Gracques. Jeudi et vendredi, à 9 heures.	2 h. 46.
<i>Conférence d'histoire ancienne.</i> — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire romaine. Vendredi, à 10 heures.	1 h. 47.
<i>Histoire contemporaine.</i> — La révolution de 1848 en Europe. Lundi et mardi, à 10 heures.	2 h. 46.

	Salle
<i>Conférence d'histoire contemporaine.</i> — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à la révolution de 1848 en Europe. Lundi, à 9 heures.	1 h. 47.
<b>M. Edouard Naville</b> , prof. extr. [Suppléant : M. Georges Nicole, Dr ès lettres, privat-docent]. <i>Archéologie</i> — Histoire de l'art grec au V <sup>e</sup> et au IV <sup>e</sup> siècle. Lundi et vendredi, à 5 heures.	2 h. 46.
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord. <i>Histoire nationale.</i> — (Institutions politiques de la Suisse.) — L'ancien régime et la Révolution. Vendredi et samedi, à 10 heures.	2 h. 49.
<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord. <i>Code civil suisse.</i> Successions. Mercredi et jeudi, à 9 heures. <i>Poursuite pour dettes et faillite.</i> Lundi et mardi, à 9 heures.	2 h. 48. 2 h. 48.
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription. Jeudi, à 10 h., vendredi, à 9 h. et 10 h. et samedi, à 9 h.	4 h. 48.
<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord. <i>Histoire du droit romain.</i> Mercredi, à 10 heures.	1 h. 49.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord. <i>Droit public général.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. ; samedi, à 7 et à 8 heures. <i>Droit international privé.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.	5 h. 49. 3 h. 48.

- M. George Fazy**, prof. ord.  
*Droit public suisse (constitutionnel et administratif)*.  
 La Suisse avant 1798; République Helvétique;  
 Acte de Médiation; Acte de 1815; Projet Rossi;  
 Constitutions de 1848 et de 1874. Les Pou-  
 voirs fédéraux, leur organisation, leurs com-  
 pétences. La neutralité suisse. Les Bureaux  
 internationaux. 3 h.  
 Lundi et samedi, à 11 h.; mercredi, à 4 heures. 48.
- M. Charles Cailler**, prof. ord.  
*Calcul différentiel et intégral*. 3 h.  
 Lundi, mercredi et vendredi, à 7 heures. 20.
- M. Henri Fehr**, prof. ord.  
*Eléments de mathématiques supérieures*. 3 h.  
 Lundi, à 8 heures; vendredi, de 5 à 7 heures. 20.
- Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques  
 supérieures*. 2 h.  
 Mercredi, de 5 à 7 heures. 20.
- M. Eugène Pittard**, prof. extr.  
*Anthropologie générale*.  
 Paléontologie humaine et anthropologie préhisto-  
 rique. — Origine de l'homme et développement  
 des civilisations primitives, de l'âge de la pierre  
 taillée à l'âge du fer. Origine des populations  
 européennes. 2 h.  
 Lundi et mardi, à 6 heures. 46.
- Morphologie comparative. — Le développement de  
 l'homme en fonction, de l'âge, du sexe, de la  
 race, du milieu. Applications sociales. 1 h.  
 Mercredi, à 5 heures. 46.
- Conférence*. 1 h.  
 Mercredi, à 6 heures. 55.
- Excursions* (à organiser au cours du semestre.)

- M. X.**, prof. ord.  
*Zoologie et anatomie comparée des animaux vertébrés*. 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.
- M. Robert Chodat**, prof. ord.  
*Botanique*. — Morphologie, biologie et systématique  
 des Archidiophytes. 5 h.  
 Lundi, à 8 et 9 h., mercredi, vendredi et samedi,  
 à 9 heures. Aula.
- Botanique pharmaceutique et systématique des famil-  
 les exotiques*. 1 h.  
 Vendredi, à 11 heures. Institut de Botanique.
- Exercices pratiques de botanique*. (Complément du  
 cours). 3 h.  
 Mercredi ou samedi, de 2 à 5 heures. Institut de Botanique.
- Travaux pratiques dans le laboratoire de botanique*.  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.
- Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine  
 des fermentations*.  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Institut de Botanique.
- Excursions botaniques dans le bassin du Rhône*.  
 Le jeudi.
- M. Edouard Claparède**, prof. ord.  
*Psychologie expérimentale*. — Psychologie appliquée  
 (éducation, science judiciaire, industrie et com-  
 merce, médecine, etc.)  
 Lundi et mardi, à 11 heures. 30.
- Exercices et conférences pratiques de psychologie expé-  
 rimentale*.  
 Vendredi, de 9 à 11 heures. Lab. de Psychologie.
- M. Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Hygiène*.  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]
- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Accidents du travail*. 1 h.  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

	Salle
M. <b>Antony Babel</b> , Dr en sociologie. <i>Les corporations de métiers.</i> Mardi, à 4 heures.	1 h. 44.
<i>Histoire économique de Genève.</i> Mercredi, à 4 heures.	1 h. 57.
M. <b>Otto Karmin</b> , Dr phil. <i>Psychologie sociale.</i> — Problèmes de la guerre et de la paix. Vendredi, à 5 heures.	1 h. 17.
M. <b>Emile Wilmot</b> , lic. ès sc. sociales. <i>Lecture et commentaires du Contrat Social de J.-J. Rousseau.</i> Mercredi, à 5 heures.	1 h. 17.
M. <b>Alfred Juvet</b> , Dr phil. <i>Exercices pratiques de français</i> destinés aux candidats ayant à subir l'examen éliminatoire. Samedi, à 5 heures.	1 h. 45.

Conditions d'immatriculation.

Sont immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité d'une des sections du Collège de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'École supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômés dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Gradès.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales, de licencié ès sciences économiques, de licencié en sociologie, de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLAN D'ÉTUDES

I. LICENCE ÈS SCIENCES SOCIALES

MENTION A (Générale).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Philosophie et classification des sciences. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire des religions. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique. — Géographie économique. — Sociologie.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Philosophie et classification des sciences. Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Economie politique spéciale.

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education)

1<sup>re</sup> ANNÉE

Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie expérimentale. — Linguistique. — Histoire économique.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie économique. — Pédagogie générale. — Histoire économique.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Linguistique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ET 3<sup>me</sup> ANNÉES

Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

II. LICENCE ÈS SCIENCES ÉCONOMIQUES

Plan conforme aux programmes d'examens.

III. LICENCE EN SOCIOLOGIE

MENTION A

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Statistique générale. — Géographie politique et colonisation. — Philosophie et classification des sciences. — Anthropologie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique. — Histoire économique<sup>1</sup>.

2<sup>me</sup> ANNÉE

Psychologie expérimentale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques.

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

3<sup>me</sup> ANNÉE

Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions. — Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens, sous réserve des études d'anthropologie, à faire en première année.

IV. LICENCE ÈS SCIENCES POLITIQUES

1<sup>re</sup> ANNÉE

Economie politique. — Géographie politique et colonisation. — Statistique générale. — Histoire économique<sup>1</sup>. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain (sem. d'hiv.). — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2<sup>me</sup> ANNÉE

Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie économique. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Histoire externe du droit comparé. — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports) (sem. d'été).

3<sup>me</sup> ANNÉE

Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés) (sem. d'hiv.). — Droit commercial (transports ou assurances) (sem. d'été). — Sociologie.

V. LICENCE ÈS SCIENCES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Histoire contemporaine. — Géographie politique et colonisation.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire contem-

<sup>1</sup> Voir note p. 43.

poraine. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation.

En outre, au choix du candidat : Une discipline philosophique (morale, logique, philosophie des sciences, histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite<sup>1</sup>.

MENTION B (Economie publique).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Introduction à la technique commerciale. — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des ins-

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

<sup>2</sup> Voir note p. 43.

tutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Droit des obligations. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

MENTION C (Enseignement).

PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Introduction au droit. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Economie politique. — Economie sociale. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Psychologie. — Histoire de la philosophie.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique<sup>2</sup>. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Histoire des Institutions politiques de la Suisse<sup>1</sup>. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Histoire économique. — Sociologie. — Finances publiques. — Economie publique. — Pédagogie.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie économique. — Histoire économique. — Finances publiques. — Loi sur la poursuite pour dettes<sup>1</sup>. — Economie publique. — Méthodes d'enseignement commercial.

<sup>1</sup> Obligatoire pour nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le Professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes Commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes Commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences Economiques et Sociales (voir p. 43).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Ville de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par un examen spécial devant une commission nommée par la Faculté<sup>2</sup>.

## DIPLOME DE HAUTES ETUDES COMMERCIALES

MENTION A (Economie privée).

### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire

<sup>1</sup> Voir la Notice sur les Hautes Etudes Commerciales à l'Université de Genève.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

économique (Histoire moderne)<sup>1</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Droit commercial.

### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques.

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Loi sur la Poursuite pour Dettes et la Faillite<sup>2</sup>.

MENTION B (Economie publique).

### PREMIÈRE ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique<sup>3</sup>. — Géographie politique et colonisation. — Introduction au droit. — Economie publique (cours et conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire économique. — Géographie politique et colonisation. — Economie publique (cours et conférences).

### DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Economie publique (conférences).

*Semestre d'été.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie économique. — Droit commercial. — Economie sociale. — Finances publiques. — Hygiène publique. — Droit public. — Economie publique (conférences).

<sup>1</sup> Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux semestres, une année sur deux.

<sup>2</sup> Voir note 1 p. 46.

<sup>3</sup> Voir note 2 p. 43.

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

L.P. =  
Laboratoire de Psychologie

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Borel Cailler	48 20	Borel	48	Borel Cailler	48 20			Cailler	20	Borel	49
8 à 9	Folliet Borel Fehr Chodat	46 49 20 Aula	Folliet Borel	46 49	Folliet Borel	46 49	Rappard	45	Rappard	46	Rappard Borel	46 49
9 à 10	Folliet Seitz Martin Chodat	45 47 48 Aula	Folliet Malche Martin	45 57 48	Folliet De Crue Martin Chodat	45 57 48 Aula	Rappard Seitz Martin	45 46 48	Rappard Choisy Seitz Martin Chodat Claparède	17 28 46 48 Aula L.P.	Rappard Martin Chodat	57 48 Aula
10 à 11	Seitz  X.	46  30	Malche Seitz  X.	57 46  30	Moriaud Milhaud X.	49 46 30	Hersch Werner Martin	46 45 48	Wuarin Seitz Borgeaud Martin X. Claparède	45 47 49 48 30 L.P.	Wuarin Borgeaud X.	45 49 30
11 à 12	Oltramare Claparède Fazy	46 30 48	Claparède	30	Milhaud Oltramare De Crue	30 46 58	Milhaud	30	Milhaud Chodat De Crue	30 L.B. 45	Hersch Bally Fazy	45 30 48

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3							Chaix	46	Milhaud	57	Werner	47
3 à 4			De Crue X.	45 48	Toendury	48	Chaix	46	De Crue Milhaud X.	45 57 48	Werner	47
4 à 5	Toendury Werner	49 45	Toendury Bally  Babel	55 30  44	Toendury Werner De Crue Fazy Babel	49 45 58 48 57	Milhaud Chaix	46 45	Werner	45		
5 à 6	Wuarin Nicole	49 46	Wuarin Toendury Flournoy	49 55 30	Wuarin Fehr Pittard Wilmot	49 20 46 17	Hersch	57	Fehr Nicole Flournoy Karmin	20 46 30 17	Wuarin Flournoy Juvet	49 30 45
6 à 7	Wuarin Toendury  Pittard	49 48  46	Toendury Malche Pittard	48 45 46	Malche Fehr Pittard	45 20 55	Chaix	46	Milhaud Fehr	57 20	Chaix	46

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul MORIAUD, Doyen.

<b>M. Alfred Martin</b> , prof. ord.	Salle	
<i>Code civil suisse.</i> — Successions.	2 h.	48.
Mercredi et jeudi, à 9 heures.		
<i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>	2 h.	48.
Lundi et mardi, à 9 heures.		
<i>Droit civil français.</i> — Successions. Donations. Contrats de mariage. Hypothèques. Prescription.	4 h.	
Jeudi, à 10 h., vendredi, à 9 et 10 h., et samedi, à 9 heures.		48.
<b>M. Alfred Gautier</b> , prof. ord.	5 h.	
<i>Droit pénal.</i> — Partie spéciale.		48.
Mardi et mercredi, à 10 heures; jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.		
<b>M. X.</b>		
<i>Droit commercial.</i>		
1. Assurance.	3 h.	48.
Mardi, mercredi et jeudi, à 11 heures.		
2. Propriété intellectuelle.	2 h.	48.
Vendredi et samedi, à 2 heures.		
<i>Conférence de droit commercial.</i>	1 h.	48.
Vendredi, à 11 heures.		
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.		
<i>Histoire des institutions politiques [de la Suisse.</i> — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.	49.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<i>Conférence.</i> — Travaux de Séminaire.	2 h.	50.
Jeudi, à 4 et à 5 heures.		

<b>M. Paul Moriaud</b> , prof. ord.	Salle	
<i>Histoire du droit romain</i> (fin du cours d'hiver).	1 h.	49.
Mercredi, à 10 heures.		
<i>Droit privé romain.</i> — III. Obligations.	5 h.	49.
Lundi, mardi, mercredi, à 9 h.; jeudi, à 8 et 9 h.		
<i>Lecture de textes choisis du « Corpus juris civilis ».</i>	1 h.	50.
Lundi, à 11 heures.		
<i>Conférence de droit romain.</i> — Discussion d'espèces concernant l'ensemble du droit privé.	1 h.	47.
Jeudi, à 10 heures.		
<i>Législation civile comparée :</i>		
II. Etude de la méthode comparative sur la base de questions choisies. (Paul Moriaud, <i>Recueil de textes législatifs</i> , Genève, 1917.)	2 h.	48.
Lundi et mardi, à 8 heures.		
<i>Conférence de législation comparée.</i>	1 h.	50.
Mercredi, à 8 heures.		
<b>M. le Dr Louis-J.-A. Mégevand</b> , prof. ord.		
<i>Médecine légale.</i>	1 h.	M. J <sup>4</sup> .
Lundi, à 10 heures.		
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.		
<i>Cours général d'économie politique.</i> — Crédit. Revenus. Commerce international. La consommation des richesses. La population. Les crises.	3 h.	30.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.		
<i>Conférence du cours général.</i>	1 h.	57.
Vendredi, à 6 heures.		
<i>Economie politique spéciale.</i> — Conférence.	2 h.	57.
Vendredi, de 2 à 4 heures.		
<i>Economie publique.</i> — Les services économiques des Etats et des Communes.	2 h.	46.
Mercredi, à 10 heures, et jeudi, à 4 heures.		

<sup>4</sup> Morgue judiciaire.

<b>M. X.</b>		
<i>Histoire et institutions du droit germanique et moderne.</i> — II <sup>e</sup> partie : Droit privé.	5 h.	
Lundi, mardi et jeudi, à 10 h. ; mardi, à 11 h. et vendredi, à 8 heures.		49.
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.		
<i>Droit privé romain.</i> — Successions.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 9 heures.		49.
<i>Code civil allemand.</i> — Partie générale.	3 h.	
Lundi, mercredi et jeudi, à 9 heures.		47.
<i>Conférence de Pandectes.</i>	2 h.	
Mercredi, de 2 h. <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 4 heures.		49.
<b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.		
<i>Droit public général.</i>	5 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures ; samedi, à 7 et 8 heures.		49.
<i>Droit international privé.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 7 heures.		48.
<b>M. George Fazy</b> , prof. ord.		
<i>Droit public suisse (constitutionnel et administratif).</i>		
La Suisse avant 1798 ; République helvétique Acte de Médiation ; Pacte de 1815 ; Projet Rossi ; Constitutions de 1848 et de 1874. Les Pouvoirs fédéraux, leur organisation, leurs compétences. La neutralité suisse ; Bureaux internationaux.	3 h.	
Lundi et samedi, à 11 h. ; mercredi, à 4 heures.		48.
<b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.		
<i>Finances publiques.</i> — Impôts indirects. Emprunts d'Etat. Dépenses publiques.	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		47.
<b>M. Arthur Baumgarten</b> , prof. extr.		
<i>La réforme du droit pénal en Suisse.</i>	3 h.	
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.		47.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

		Salle
<b>M. Albert Caleb</b> , Dr en droit, lic. ès sc. pol.		
<i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i>	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		47.
<b>M. Evdokimos Dourmoussis</b> , Dr en droit., lic. ès sc. soc.		
<i>Philosophie du droit de Kant.</i>	1 h.	
Vendredi, à 5 heures.		44.
<b>M. Cuno Hofer</b> , Dr en droit.		
<i>Droit international : Le droit de la guerre.</i>	1 h.	
Lundi, à 11 heures.		49.
<b>M. Paul Logoz</b> , Dr en droit.		
<i>Droit des assurances : Le contrat d'assurance. Assurance de personnes. Assurance contre les dommages. La loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assu- rance.</i>		
(Seconde partie du cours au semestre d'hiver 1918-19 : <i>assurances sociales</i> , loi fédérale du 13 juin 1911 sur l'assurance-maladie et accidents).	2 h.	
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)		
<i>Droit pénal : Le traitement pénal des mineurs (fin du cours du semestre d'hiver 1917-18, abrégé pour cause de service militaire).</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)		
<b>M. Albert Richard</b> , Dr en droit.		
<i>Le contrat de travail et la loi sur le travail dans les fabri- ques.</i>	1 h.	
Vendredi, à 3 heures.		49.
<b>M. Georges Werner</b> , Dr en droit.		
<i>Droit administratif français (chapitres choisis).</i>	2 h.	
Lundi et mardi, à 2 heures.		48.
<b>M. Michel Grodensky</b> , lic. en droit et ès sc. soc.		
<i>Science juridique pure.</i> — Le sujet du droit.	3 h.	
Lundi, mercredi et vendredi, à 6 heures.		47.

M. Antoine Sottile, lic. jur. et lic. en philos.

*Droit international public.*

Les personnes : les Etats, l'homme, etc. 2 h. 44.

La guerre. Les lois de la guerre terrestre et maritime et les puissances centrales. 1 h. 44.

*Droit diplomatique et consulaire.*

Les représentants des Etats. Les souverains. Les ministres des affaires étrangères. Les agents diplomatiques. Les Consuls. Droit de légation actif et passif. Classification des agents diplomatiques, etc. 2 h. (Jours et heures à fixer ultérieurement.)

*Dritto civile svizzero.* — Le obbligazioni. 2 h. (Jours et heures à fixer ultérieurement.)

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter quatre certificats de conférences.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme étudiants dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers es lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats es lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

Plan d'Études.

Ce plan n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ils préparent. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures tels qu'il ne soit plus possible de suivre effectivement tous les cours.

PREMIÈRE ANNÉE<sup>1</sup>

*Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (histoire et procédure ; personnes et famille, successions, droits réels). — Droit germanique et moderne. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

*Semestre d'été* : Droit romain (obligations). — Droit germanique et moderne. — Droit public. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Economie politique.

DEUXIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Législation civile comparée (histoire externe). — Droit civil suisse (personnes et famille, obligations). — Droit pénal, partie générale (ou procédure civile). — Médecine légale.

*Semestre d'été* : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Médecine légale. — Droit civil suisse (successions, etc., ou droits réels). — Droit pénal, partie spéciale (ou procédure pénale). — Droit commercial. — Législation civile comparée.

TROISIÈME ANNÉE

*Semestre d'hiver* : Droit civil français. — Droit commercial, cours général. — Procédure civile (ou droit pénal, partie générale). — Droit international public. — Législation civile comparée, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties. — Droit public et administratif fédéral.

*Semestre d'été* : Droit civil français. — Droit civil suisse (droits réels, ou successions, etc.). — Droit commercial. — Procédure pénale (ou droit pénal, partie spéciale). — Droit international privé. — Droit public et administratif fédéral.

<sup>1</sup> Les étudiants de première année sont invités à suivre les cours de la Faculté des Sciences économiques et sociales, à raison de deux heures au moins par semaine, à leur choix, en outre du Cours général d'Economie politique obligatoire et du cours de Finances (suivi en seconde année).

## FACULTÉ DE DROIT

M.J. = Morgue judiciaire

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
7 à 8	Borel	48	Borel	48	Borel	48					Borel	49
8 à 9	Borel	49	Borel	49	Borel	49	Moriaud	49	X.	49	Borel	49
	Moriaud	48	Moriaud	48	Moriaud	48	Gautier	48	Gautier	48	Gautier	48
9 à 10	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Moriaud	49	Meumann	49	Meumann	49
	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Martin	48	Rappard	17		
	Meumann	17			Meumann	17	Meumann	17	Martin	48	Martin	48
10 à 11	X.	49	X.	49			X.	49	Borgeaud	49	Borgeaud	49
	Mégevand	M.J.	Gautier	48	Moriaud	49	Moriaud	47				
	Baumgarten	17	Baumgarten	17	Gautier	48	Martin	48	Martin	48		
11 à 12	Fazy	48	X.	49	Milhaud	30	Milhaud	30	Milhaud	30	Fazy	48
	Moriaud	50	X.	48	X.	48	X.	48	X.	48	X.	48
	Hofer	49							Caleb	44	Caleb	44

## FACULTÉ DE DROIT (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
2 à 3					Meumann	49			Milhaud	57		
					X.	48			X.	48	X.	48
	Werner	48	Werner	48								
3 à 4					Meumann	49			Milhaud	57		
									Richard	49		
4 à 5							Borgeaud	50				
					Fazy	48	Milhaud	46				
5 à 6							Sottile	44				
							Borgeaud	50				
6 à 7							Sottile	44	Dourmoussis	44		
	Grodensky	17			Grodensky	17			Milhaud	57		
								Grodensky	17			

# FACULTÉ DE THÉOLOGIE

M. le Professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Edouard Montet, prof. ord.</b>	
<i>Introduction aux livres de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	28.
<i>Exégèse du livre d'Esaië.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 11 heures.	28.
<i>Séminaire d'hébreu.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire d'Israël.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 9 heures.	29.
<i>Arabe classique.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	29.
<i>Arabe vulgaire.</i>	2 h.
Mardi et samedi, à 10 heures.	29.
<b>M. Georges Fulliquet, prof. ord.</b>	
<i>Dogmatique. — 4<sup>me</sup> partie : Science et Foi.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures.	28.
<i>Apologétique chrétienne.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	28.
<i>Introduction à l'étude de la théologie protestante.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	29.

	Salle
<b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire du christianisme. — Le XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	3 h.
Lundi, à 8 h.; jeudi, à 11 h., et samedi, à 10 h.	28.
<i>Histoire générale du christianisme. (Période moderne.)</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	28.
<b>M. Jules Breitenstein, prof. ord.</b>	
<i>Introduction au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Lundi, mercredi et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Exégèse du Nouveau Testament. — Fin du Livre des Actes et de l'Évangile de Marc.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	29.
<i>Histoire du texte et du canon.</i>	1 h.
Mardi, à 2 heures.	29.
<i>Lecture d'ouvrages chrétiens du II<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 2 heures.	29.
<b>M. Ernest RoCHAT, prof. ord.</b>	
<i>La pensée catholique contemporaine. (Suite du cours du semestre d'hiver).</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. Louis Bard, prof. ord.</b>	
<i>Théorie du Ministère évangélique (suite).</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 10 heures	28.
<i>Exercices pratiques : Catéchèses, analyses et plans de sermons.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.

<b>M. John Gaillard</b> , prof. ord.	
<i>L'évolution de la morale dans l'Eglise chrétienne.</i> (Suite.)	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>La morale de Jésus d'après les évangiles synoptiques.</i> (Suite.)	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.
<i>Exercices de diction.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	28.
<b>M. Paul Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des religions. — Les Romains.</i>	2 h.
Lundi et mercredi, à 11 heures.	46.
<i>Patristique latine. — Lecture de textes choisis.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.

### EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Lucien Gautier</b> , prof. hon.	
<i>Géographie historique de la Palestine.</i>	1 h.
Vendredi, à 3 heures.	28.
<b>M. Théophile Burnier</b> , missionnaire.	
<i>Questions missionnaires.</i>	1 h.
Mardi, à 4 heures.	28.
<b>M. Charles Genequand</b> , pasteur.	
<i>Exégèse pastorale de l'Évangile de Marc.</i> (Suite du cours du semestre d'hiver.)	1 h.
Lundi, à 4 heures.	28.
<b>M. Albert Kohler</b> , pasteur.	
<i>La méthode de l'histoire. — Les sources.</i>	1 h.
Mercredi, à 2 heures.	28.

<b>M. Charles Muller</b> , pasteur, lic. en droit.	
<i>Questions pratiques d'éducation physico-psychique.</i>	1 h.
Mercredi, à 3 heures.	29.
<i>Eléments de Droit usuel à l'usage des pasteurs, secrétaires paroissiaux, etc.</i>	1 h.
Mardi, à 3 heures.	29.
<i>Droit ecclésiastique français et suisse.</i>	1 h.
Mercredi, à 5 heures.	29.
<b>M. William Poulin</b> , pasteur.	
<i>Les épîtres aux Thessaloniens.</i>	2 h.
Lundi, à 3 heures, et vendredi, à 2 heures.	28.

### Cours de Vacances.

La Faculté de Théologie organisera des cours de vacances pour les pasteurs, les anciens étudiants, les étudiants étrangers et les laïques cultivés. Ces cours auront lieu en septembre, chaque matin, de 8 heures à midi. Ils traiteront surtout : *a)* des ouvrages les plus importants de la théologie de langue française; *b)* des œuvres de docteurs et théologiens (modernes) les plus intéressants de langues étrangères. Le programme complet sera publié ultérieurement.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réale du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

### Plan d'Études <sup>1</sup>.

#### A. DIPLÔME DE BACHELIER EN THÉOLOGIE

Huit semestres d'études universitaires, dont six au moins dans une Faculté de théologie.

Cinq examens, dont quatre partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, une *dissertation*.

Le premier examen porte sur la langue hébraïque, le grec, le latin, l'histoire du peuple d'Israël, l'histoire des religions, l'économie politique, la diction, la philosophie et la langue allemande.

Les 2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 5<sup>me</sup> examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ; il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

#### B. DIPLÔME DE LICENCIÉ

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

#### C. DIPLÔME DE DOCTEUR

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

---

<sup>1</sup> Les plans d'études ne sont pas obligatoires.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	28	Fulliquet	28	Fulliquet	28	Gaillard	28	Fulliquet	28	Gaillard	28
9 à 10	Breitenstein Montet	28 29	Bard Montet	28 29	Breitenstein Montet	28 29	Gaillard	28	Breitenstein Choisy	29 28	Breitenstein Montet	28 29
10 à 11	Rochat Montet	28 29	Fulliquet Montet	28 29	Rochat Montet	28 29	Fulliquet	29	Bard Gaillard	28 29	Choisy Montet	28 29
11 à 12	Montet Oltramare	28 46	Montet Oltramare	28 29	Montet Oltramare	28 46	Choisy	28	Bard	28	Montet Breitenstein	28 29
2 à 3	Breitenstein	29	Breitenstein	29	Kohler	28			Poulin	28		
3 à 4	Poulin	28	Muller	29	Muller	29			Gautier	28		
4 à 5	Genequand	28	Burnier	28								
5 à 6					Muller	29						

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Dr Hector CRISTIANI, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.  
*Anatomie normale.* — Appareil locomoteur. Anatomie topographique. 6 h.  
 Tous les jours, de 3 à 4 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

M. le Dr **Auguste Eternod**, prof. ord.  
*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appareils. — Histologie topographique. 3 h.  
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Embryologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Embryologie comparée et humaine. Organes et appareils. Embryologie topographique. 3 h.  
 Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Stomatologie.* — 2<sup>me</sup> partie : Anatomie normale et nosologie de la cavité bucale et des dents. 2 h.  
 Jeudi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'histologie normale.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd.

*Laboratoire et conférences d'embryologie et d'histogénie.*  
 [Ont lieu pendant le semestre d'hiver.]

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Physiologie.* — Fonctions de relation (système musculaire, système nerveux, organes des sens.) 6 h.  
 Mardi, de 4 à 6 h., lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h. Ec. Méd.  
*Exercices pratiques dans le laboratoire.* 6 h.  
 Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.  
*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours. Ec. Méd.

M<sup>lle</sup> Dr **Lina Stern**, prof. extr.  
*Chimie physiologique.*  
 [Le cours n'a lieu qu'au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.  
*Anatomie pathologique spéciale.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 heures. Inst. path.<sup>1</sup>  
*Cours des tumeurs.* 1 h.  
 Jeudi, à 8 heures. Inst. path.  
*Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.  
 Lundi, jeudi et samedi, de 2 à 4 h. Inst. path.  
*Travaux spéciaux.* — Tous les jours, de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h. Inst. path.

M. le Dr **Louis Bard**, prof. ord.  
*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> à midi. Hôp. cant.<sup>2</sup>  
*Stage clinique.* — Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  
 Tous les jours. Hôp. cant.  
*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
 Mercredi, de 4 à 6 heures. Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

- M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.*  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 à 10 h.  $\frac{1}{2}$ . Hôp. cant. 7 $\frac{1}{2}$  h.
- Clinique propédeutique : Méthodes d'examen clinique, antiseptie et anesthésie. Bandage, appareils, instruments (avec le concours de chefs de clinique).*  
 Jeudi, de 5 à 7 heures. Hôp. cant. 2 h.
- Cours d'endoscopie : rectum, vessie, œsophage.*  
 Mercredi, à 5 heures. Hôp. Cant. 1 h.
- M. le Dr **Oscar Bœttner**, prof. ord.  
*Clinique obstétricale et gynécologique.*  
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 heures. Clin. obst. et gyn.<sup>1</sup> 5 h.
- Cours d'opérations obstétricales.*  
 Samedi, de 7 à 9 heures du matin. Clin. obst. et gyn. 2 h.
- De l'examen en obstétrique et en gynécologie.*  
 Vendredi, à 5 heures. Clin. obst. et gyn. 4 h.
- Cours théorique de gynécologie.*  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Clin. obst. et gyn. 4 h.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours.
- M. le Dr **Adolphe D'Espine**, prof. ord.  
*Pathologie interne et clinique infantile.*  
 Mardi, à 5 h., et vendredi, de 2 à 4 heures. Clin. inf.<sup>2</sup> 3 h.
- M. le Dr **David Gourfein**, prof. ord.  
*Clinique ophtalmologique et ophtalmologie.*  
 Lundi et vendredi, de 5 à 7 heures. Clin. ophtalm.<sup>3</sup> 4 h.
- Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.*  
 Lundi, mercredi, vendredi et samedi. Clin. ophtalm. 4 h.

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Gluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Prevost-Martin, 28.

- M. le Dr **Rodolphe Weber**, prof. ord.  
*Clinique psychiatrique.*  
 Mercredi, de 2 à 4 heures. Asile d'aliénés<sup>1</sup>. 2 h.
- M. le Dr **Hugues Oltramare**, prof. ord.  
*Clinique et policlinique des maladies vénériennes et cutanées.*  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 8 à 9 heures. Hôp. Cant. 3 h.
- M. le Dr **Albert Mayor**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique. (Règlement fédéral : Pharmacologie). — Modificateurs des fonctions cutanées, génito-urinaires et digestives. — Modificateurs du sang et de la nutrition.*  
 Lundi et mardi, à 4 heures. Ec. Méd. 4 h.  
 Samedi, de 5 à 7 heures. Hôp. cant.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.
- Stage de thérapeutique clinique. Pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.*  
 Tous les jours. Hôp. cant.
- M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. extr.  
*Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.*  
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd. (Lab. thérap.) 2 h.
- M. le Dr **Gustave Humbert**, prof. ord.  
*Policlinique médicale.*  
 Mardi et vendredi, à 6 heures. Policlinique. 2 h.
- M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Médecine opératoire.*  
 Lundi, mercredi et vendredi, de 5 à 7 h. Ec. Méd. Lab. d'anat. 6 h.
- Policlinique chirurgicale.*  
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique. 2 h.

<sup>1</sup> Asile cantonal d'aliénés, Bel-Air, Chêne.

- M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique gynécologique*. Cours théorique. 2 h.  
 Lundi et vendredi, à 3 heures. Maternité (Salle 26).  
*Stage de 15 jours pour les participants au cours.*  
 Tous les jours.
- M. le Dr **Amédée Pugat**, prof. ord.  
*Policlinique oto-rhino-laryngologique*. 2 h.  
 (Jours et heures à fixer ultérieurement.) Pol.
- M. le Dr **Louis Mégevand**, prof. ord.  
*Médecine légale et déontologie médicale*. — Médecine  
 légale. Cours théorique et pratique. Déontologie  
 médicale. 2 h.  
 Mardi et vendredi, à 2 heures. Morgue judiciaire.  
*Rapports des médecins entre eux*. — Devoirs. Respon-  
 sabilité médicale. Secret professionnel, etc. 1 h.  
 Samedi, à 11 heures. Morgue judiciaire.  
*Cours d'autopsies médico-légales*. — Autopsies par  
 les élèves, selon matériel. Rédaction de rap-  
 ports médico-légaux. 2 h.  
 Jeudi, de 10 à 12 heures. Morgue judiciaire.
- M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.  
*Bactériologie*. 2 h.  
 Jeudi et samedi, à 4 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie.  
*Hygiène*. [A lieu pendant le semestre d'hiver.]  
*Travaux pratiques de bactériologie* (Distribution du  
 matériel et Conférences, jeudi et samedi, de  
 5 à 7 heures).  
 Tous les jours. Inst. d'hyg. et de bactér.  
*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de  
 bactériologie et de pathologie expérimentale*.  
 Inst. d'hyg. et de bactér.  
 Tous les jours [S'adresser au professeur].

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- M. le Dr **Henry d'Arcis**.  
*Antiseptie. Anesthésie. Méthodes d'examen clinique*. (En  
 collaboration avec le professeur de Clinique chirur-  
 gicale. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Cours d'opérations gynécologiques avec exercices pratiques*. 1 h.  
 Lundi, à 6 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance*. 1 h.  
 Mardi, à 6 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Pierre Besse**.  
*Consultation de Diététique et Physiothérapie*. 1 h.  
 Mardi, à 5 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Albert Bétrix**.  
*Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie*. 2 h.  
 Mardi, de 4 à 6 heures. Maternité.
- M. le Dr **Eugène Bujard**.  
*Système et organes adénoïdes*. 1 h.  
 Vendredi, à 4 heures. Ec. Méd.  
*Système sensoriel et organes des sens*. 2 h.  
 Mardi, de 4 à 6 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr **Augustin Collomb**.  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires*. 2 h.  
 Jeudi, de 4 à 6 heures. Clinique particulière.
- M. le Dr **Charles-Greene Cumston**.  
*Histoire de la médecine*. — Cours complet. 5 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.  
*Histoire de la Médecine*. — Cours élémentaire. 1 h.  
 (Jour et heure à fixer ultérieurement.) Institut. path.

- Conférences sur Hippocrate.* — Sa médecine, ses doctrines. 2 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
- Rabelais, médecin.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
- La médecine et les religions.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
- Histoire de la syphilis.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Instit. path.
- M. le Dr Charles Du Bois.**  
*Radiothérapie théorique et pratique.* 1 h.  
Samedi, à 4 heures. Hôp. cant. Clin. dermat.
- M. le Dr René Kœnig.**  
*Conférences de gynécologie.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.)
- M. le Dr Stoyan Krestoff.**  
*Cours pratique d'oto-rhino-laryngologie.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer ultérieurement.) Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Ladame.**  
*Psychiatrie générale.* 2 h.  
Jeudi, de 5 à 7 heures. Université, salle 17.
- M. le Dr Edmond Lardy.**  
*Thérapeutique chirurgicale de guerre.* 1 h.  
Mercredi, à 5 heures. Ec. Méd.
- M. le Dr Edouard Long.**  
*Conférences de Semeiologie des affections du système nerveux,* avec projections photographiques et microscopiques. 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. Cant.
- M. le Dr Charles Martin Du Pan.**  
*Cours pratique de chirurgie infantile.* 1 1/2 h.  
Samedi, de 8 h. 1/2 à 10 h. Mais. Enf. Malad., rue Gourgas.

- M. le Dr François Naville.**  
*Cours pratique de diagnostic des maladies du système nerveux.* 1 h.  
Samedi, à 9 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr Charles Perrier.**  
*Cours pratique de diagnostic et de traitement des affections chirurgicales des voies génito-urinaires* (Exploration, cathétérisme, lavages vésicaux, uréthro et cystoscopie, etc.). 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Hôp. cant. (Clin. chir.)
- M. le Dr Maurice Roch.**  
*Thérapeutique générale.* 1 h.  
Jeudi, à 8 heures du soir. Hôp. cant. (Clin. médecine)
- M. le Dr Paul Rœthlisberger.**  
*Goutte et rhumatismes chroniques.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer ultérieurement.) Université.
- M. le Dr Charles Waegeli.**  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
Mardi, à 5 heures. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

- 1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.
- 2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.
- 3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

<sup>1</sup> Pour les six Facultés, les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Pour les étudiantes russes, en médecine, il faut :

Le diplôme de 7<sup>me</sup> classe d'un Gymnase féminin russe, reconnu officiellement par le gouvernement russe.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1<sup>o</sup> s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 7 octobre 1910; 2<sup>o</sup> déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen; 3<sup>o</sup> justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\* \*\*

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au *Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1<sup>o</sup> Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

Le président, membre du Comité-directeur est, pour Genève, M. le Dr Edmond Lardy, rue Général-Dufour, 20.

2<sup>o</sup> Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 10 francs.

3<sup>o</sup> L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n<sup>o</sup> III, 795).

4<sup>o</sup> Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5<sup>o</sup> On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

*Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à M. le Dr Lardy, président local, 20, rue Général-Dufour, tous les jours de 1 à 3 heures, jeudi excepté.*

### Plan des Études médicales.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

#### A) ETUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

##### PREMIÈRE ANNÉE

1<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Botanique (1<sup>re</sup> partie). — Physique (1<sup>re</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1<sup>re</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (1<sup>re</sup> partie).

2<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Botanique (2<sup>me</sup> partie). — Physique (2<sup>me</sup> partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2<sup>me</sup> partie). — Chimie organique et inorganique (2<sup>me</sup> partie).

*Exercices pratiques* (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique; de botanique; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

**EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.**

B) ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE

DEUXIÈME ANNÉE

3<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie I. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

*Exercices pratiques* : Dissection I.

4<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Embryologie II. — Physiologie II.

*Exercices pratiques* : Histologie normale — Physiologie (1<sup>re</sup> série).

TROISIÈME ANNÉE

5<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

*Exercices pratiques* : Dissection II. — Physiologie (2<sup>me</sup> série).

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou de l'Examen propédeutique fédéral.

6<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Polyclinique chirurgicale.

*Exercices pratiques* : Médecine opératoire.

QUATRIÈME ANNÉE

7<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Clinique infantile et pathologie interne. — Polyclinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

*Exercices pratiques* : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et polyclinique dermatologiques. — Polyclinique otorhinolaryngologique.

*Exercices pratiques* : Bactériologie. — Histologie pathologique.

CINQUIÈME ANNÉE

9<sup>o</sup> SEMESTRE D'HIVER : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Polycliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

EXAMENS : Première partie du doctorat.

10<sup>o</sup> SEMESTRE D'ÉTÉ : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et polyclinique de dermatologie et de vénéréologie. — Clinique et polyclinique otorhinolaryngologique. — Polycliniques : médicale, gynécologique.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11<sup>o</sup> SEMESTRE (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et polycliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages

Présentation de la thèse.

---

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

F. DE CRUE.

---

Le présent programme (2<sup>e</sup> édition) est approuvé.

GENÈVE, le 16 avril 1918.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

W. ROSIER.

---

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.  
P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
M.J. = Morgue judiciaire.  
Cl. = Clinique particulière.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
7 à 8	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.	Beuttner	Cl. obst.
8 à 9	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.	Eternod	E.M.
	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.	Beuttner	Cl. obst.
	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.			Oltramare	H.C.	Oltramare	H.C.
9 à 10											Martin Du Pan	Cl.
											Naville	H.C.
9-10 <sup>1/2</sup>	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.	Kummer	H.C.		
10 à 11							Eternod	E.M.			Veyrassat	Pol.
							Mégevand	M.J.			Wiki	E.M.
10 <sup>1/2</sup> -12	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.	Bard	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	Eternod	E.M.	Battelli	E.M.	Battelli	E.M.
							Mégevand	M.J.			Veyrassat	Pol.
											Megevand	M.J.
											Wiki	E.M.

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
2 à 3			Mégevand	M.J.	R. Weber	A.A.			D'Espine	Cl. inf.		
									Mégevand	M.J.		
3 à 4	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.	J.-A. Weber	E.M.
	de Seigneux	Mat.			R. Weber	A.A.			D'Espine	Cl. inf.		
									de Seigneux	Mat.		
4 à 5	Mayor	E.M.	Battelli	E.M.	Bard	H.C.	Cristiani	I.H.			Cristiani	I.H.
			Mayor	E.M.			Collomb	Cl. part.			DuBois	H.C.
			Béatrix	Mat.					Bujard	E.M.		
			Bujard	E.M.								
			Wægeli	Mat.								
5 à 6	Gourfein	Cl. ophtal.	Battelli	E.M.	Bard	H.C.	Kummer	H.C.	Beuttner	Cl. obst.	Mayor	H.C.
	Veyrassat	E.M.	D'Espine	Cl. inf.	Kummer	H.C.			Gourfein	Cl. ophtal.		
	Kotzareff	E.M.	Besse	Pol.	Veyrassat	E.M.	Collomb	Cl. part.	Veyrassat	E.M.		
			Béatrix	Mat.	Lardy	E.M.	Ladame	U. 17				
			Bujard	E.M.								
6 à 7	Gourfein	Cl. ophtal.	Humbert	Pol.			Kummer	H.C.	Gourfein	Cl. ophtal.	Mayor	H.C.
	Veyrassat	E.M.	Audeoud	Pol.	Veyrassat	E.M.	Ladame	U. 17	Humbert	Pol.		
	Aubert	Mat.							Veyrassat	E.M.		
8 à 9							Roch	H.C.				

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1918 à 1920.

## UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *Histoire critique des idées mécanistes et des idées vitalistes en biologie depuis un quart de siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

1000 fr. — Sujet : *La notion de corps dans la philosophie de Leibnitz.*

Le prix sera décerné en juin 1919.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Etude critique de l'œuvre de Louis de Beaufort.*

Le prix sera décerné en juin 1918.

1000 fr. — Sujet : *Henri de Rohan, d'après les dernières publications, notamment celle de M. Rott sur l'Histoire de la représentation diplomatique de la France en Suisse.*

Le prix sera décerné en juin 1919.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale dans les grands systèmes de l'idéalisme allemand au XIX<sup>e</sup> siècle.*

Le prix sera décerné en juin 1920.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1920.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

## Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires devront être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

## DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. ; ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

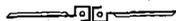
#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.



## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1918, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la

Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1918, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1919, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue

d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

#### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur la détermination des poids atomiques.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur la détermination des poids atomiques exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

La même personne ne peut recevoir, dans la même année, plus de Fr. 500. — de subsides ; le total des subsides d'une année ne peut dépasser Fr. 4,000. —

#### FACULTÉ DES LETTRES

##### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1918, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Stroehlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé au candidat (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les Suisses et les étrangers qui, pendant deux semestres, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres ou qui, étudiants d'autres Facultés ou simples auditeurs, ont suivi pendant le même temps deux cours au moins de la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de poésie française.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919 au Doyen de la Faculté des Lettres. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou calligraphiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1918, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Les ouvrages destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1918, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet

de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *quatre cents francs*.

Les travaux devront être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1919, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 31 décembre 1918.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1918, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*L'espérance messianique en Israël.*

### Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1919, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La notion de l'Eglise dans le Nouveau Testament.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919.

Un règlement de la Faculté indique le mode de procéder du Jury.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1918, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix, d'une valeur de *douze cents francs*, sera décerné en juin 1919, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Les vaccins antigonococciques.*

Un deuxième prix de *même valeur* sera décerné à la même époque à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Recherches hématologiques dans les cas de fractures non ouvertes.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1918, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1919, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1919. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

*Au nom de l'Université :*

F. DE CRUE, Recteur.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

### APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

le 7 Octobre 1910.

#### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les quinze premiers jours du semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

#### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les étudiants qui sortent du Gymnase de Genève (division supérieure du Collège) sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui passent d'une Faculté dans une autre, ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étu-

dians suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires avant la fin du premier mois de chaque semestre, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée à 5 francs par semestre pour chaque heure de leçon par semaine.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

Pour le grade de bachelier, 50 francs ;

Pour le grade de licencié, 100 francs .

Pour le diplôme de pharmacien, 100 francs ;

Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 200 francs ;

Pour le grade de docteur, 200 francs ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;

Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;

Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 100 francs ;

Pour le diplôme d'expert-comptable, 200 francs.

En cas d'insuccès, la moitié de la somme versée est rendue aux candidats.

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.

2° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne.

3° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques, en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ;

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

en théologie. — Diplôme d'ingénieur-chimiste. — Diplôme de pharmacien. — Diplôme de Hautes Etudes commerciales ; diplôme d'expert-comptable.

4° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences psychologiques ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; en théologie ; en médecine.

Dans la règle, les examens ont lieu comme suit :

Les examens de baccalauréat ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des Sciences ont lieu au commencement et à la fin du semestre d'été.

Les examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne ont lieu à la fin du semestre d'été.

Les examens de licence ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les examens de licence en théologie ont lieu au commencement de chaque semestre et à la fin de l'année universitaire.

Les examens du doctorat, du diplôme d'ingénieur-chimiste et du diplôme de pharmacien se font, sur la demande du candidat, à l'époque fixée par la Faculté.

Les examens du doctorat en médecine ont lieu au commencement de chaque semestre.

Les étudiants et les auditeurs peuvent subir, à la fin de l'année universitaire et sur leur demande, des examens sur les cours pour lesquels ils se sont inscrits. Ces examens ne sont pas obligatoires.

Il est délivré un certificat aux étudiants qui ont subi des examens annuels, moyennant une finance de 5 francs versée au bureau du Caissier-Comptable de l'Université. Les résultats de ces examens ne peuvent, en aucun cas, entrer en ligne de compte pour les examens de grades.

Le Bureau annonce, par des affiches, l'époque précise de tous les examens.

Les candidats aux examens doivent s'inscrire auprès du caissier-comptable, en déposant leur demande écrite avec pièces à l'appui, une semaine au moins avant l'époque fixée pour les examens.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université.

Toute personne étrangère au canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. Le Fonds TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. — DAVY (1829), pour prix dans la Faculté des Sciences.
3. — BELLOT (1836), pour prix dans la Faculté de Droit.
4. — HENTSCH (1844), pour prix dans la Faculté des Lettres.
5. — DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. — DES ARTS (1878), pour prix dans la Faculté de Droit.
7. — AMIEL (1885), pour prix dans la Faculté des Lettres.
8. — DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix dans la Faculté de Médecine.
9. LA CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. Le Fonds BIZOT (1892), pour prix dans la Faculté de Médecine.
11. — EDGAR AUBERT (1892), pour prix dans la Faculté de Droit.
12. — GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. — CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix dans la Faculté de Théologie.
14. — MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. — Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. — DES ARTS (1900), pour prix dans la Faculté de Droit.
17. — GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. — ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. — GANS (1909), pour prix dans la Faculté des Sciences.
20. — PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix dans la Faculté des Sciences.
21. — BLONDEL (1911), pour prix dans la Faculté des Lettres.



## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS A GENÈVE

Sous le nom de COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, s'est constitué à Genève un Comité qui réunit des professeurs, des membres du corps consulaire et des personnes dévouées aux intérêts de l'Université.

Le Comité fait connaître à l'étranger, aux professeurs, aux étudiants, aux familles et à toutes les personnes qui manifestent le désir de les connaître, les moyens de travail scientifique que les étudiants peuvent trouver à Genève.

Il s'efforce d'assurer aux étrangers et aux confédérés qui étudient à l'Université, des conditions matérielles d'existence conformes à leurs ressources, en leur fournissant exactement les renseignements qu'ils peuvent désirer sur les pensions de famille, le prix de la vie, etc.

Le Comité souhaite avant tout que les étudiants puissent se mettre au travail dès leur arrivée, sans perte de temps et dans les conditions les plus favorables. Il se propose d'aider les étudiants que l'ignorance de la langue française pourrait gêner dans leurs études, à trouver les meilleures occasions de s'y exercer et d'y faire des progrès.

Les membres du Comité de patronage des étudiants étrangers sont :

MM. Robert CHODAT, professeur à l'Université, *président*.

Bernard BOUVIER, professeur à l'Université, *vice-président*.

MM. William ROSIER, professeur à l'Université, Conseiller d'Etat.  
Guillaume FATIO.

Alfred MARTIN, professeur à l'Université.

Edouard CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

Hugo DE CLAPARÈDE, professeur à l'Université.

M<sup>me</sup> Emilie GAUTIER.

M<sup>me</sup> A. D'ESPINE.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.



## PAPIERS DE LÉGITIMATION

que doivent fournir les étrangers au Canton de Genève pour l'obtention d'un permis de séjour.

Les ressortissants de pays non indiqués ci-dessous ont à fournir un acte d'origine, un passeport ou un certificat de nationalité.

A l'exception des citoyens suisses majeurs qui doivent se présenter eux-mêmes, munis de leur livret de service militaire, tous les étrangers au Canton peuvent faire effectuer le dépôt de leurs papiers par des tiers.

Allemagne . . . . .	Acte d'origine ( <i>Heimatschein</i> ) ou passeport ( <i>Reisepass</i> ).
Angleterre . . . . .	Passeport ou Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Autriche . . . . .	Passeport.
Belgique . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Brsil . . . . .	Certificat de nationalité ou passeport.
Bulgarie . . . . .	Passeport.
Danemark . . . . .	Certificat de domicile ou Passeport visé par le Consul à Genève.
Espagne . . . . .	Acte d'immatriculation du Consulat à Genève.
Etats-Unis . . . . .	Passeport.
France . . . . .	<i>Pour les citoyens mariés</i> : Acte d'immatriculation du Consulat à Genève ou de l'Ambassade à Berne et casier judiciaire. — <i>Pour les célibataires</i> : Acte de naissance, casier judiciaire, et, pour les hommes majeurs, le visa du livret militaire, au Consulat, ou le certificat de réforme.
Grèce . . . . .	Passeport.
Hongrie . . . . .	Passeport.
Italie . . . . .	Passeport.
Norvège . . . . .	Passeport.
Pays-Bas . . . . .	Passeport ou certificat de nationalité visé par le Consul à Genève.
Russie . . . . .	Passeport.
Serbie . . . . .	Passeport.
Suède . . . . .	Passeport.
Suisse . . . . .	Acte d'origine.

Toute personne étrangère au Canton de Genève qui demande son immatriculation à l'Université, son inscription à des cours, soit comme étudiant régulier, soit comme auditeur, ou sa réinscription après avoir interrompu ses études, doit auparavant s'annoncer au Bureau des Permis de séjour et d'établissement, Hôtel de Ville, n° 10, en vue de la régularisation de son séjour à Genève.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASÉ ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

### Membres du Comité de gestion.

- MM. ROSIER, William, Conseiller d'Etat, *président*.  
 BERTRAND, Louis, Directeur du Collège.  
 CLAPARÈDE, Edouard, professeur à l'Université.  
 MONTET, Edouard, professeur à l'Université.  
 SEITZ, Charles, professeur à l'Université.  
 PICTET, Guillaume, banquier, *trésorier*.  
 PITTARD, Eugène, maître au Collège, *secrétaire*.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures. Le jeudi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

### *Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 2 à 7 heures.

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi, et d'une heure et demie à six heures; en outre, pendant les mois de novembre à fin avril, de 8 à 10 heures du soir, et le dimanche après midi, de 2 à 6 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 heures.

Le samedi, la Bibliothèque est fermée à 4 heures après midi. Elle est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fête de l'Ascension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 1<sup>er</sup> au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le prof. Raoul Gautier.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Maurice Bedot, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'archiviste, M. Paul-E. Martin, Dr ès lettres.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.
- Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
- Balavoine, Hippolyte, rue du Conseil-Général, 5.
- Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.
- Bard, Louis, boulevard des Tranchées, 44.
- Bard, Louis-E., Pinchat-dessus, Carouge.
- Battelli, Frédéric, rue Eynard, 6.
- Baumgarten, Arthur, rue de l'Athénée, 15.
- Bentner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 2.
- Borel, Eugène, rue du Rhône, 2.
- Borgeaud, Charles, Onex.
- Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
- Breitenstein, Jules, villa Rosemont, Route de Troinex.
- Cailler, Charles, avenue de la Gare des Eaux-Vives, 12.
- Chavanne, Louis, rue de Carouge, 13.
- Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
- Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
- Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
- Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
- Cristiani, Hector, Corraterie, 15.
- De Crue, Francis, Cours des Bastions, 15.
- D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.
- Dunant, Pierre-Louis, rue Daniel-Colladon, 3.
- Duparc, Louis, rue des Caroubiers, 22, Carouge.
- Duvillard, Joseph, Bourg-de-Four, 24.
- Eternod, Auguste, villa les Grands-Acacias, Noirettes, 15, Acacias.
- Fazy, George, Conches sur Arve.
- Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
- Flournoy, Théodore, route de Florissant, 25.
- Folliet, Edouard, rue du Stand, 62.
- François, Alexis, route de Florissant, 8.
- Fulliquet, Georges, rue de Candolle, 26.
- Gaillard, John, Cours des Bastions, 13.
- Gautier, Alfred, boulevard des Tranchées, 14.
- Gautier, Lucien, Cologny.
- Gautier, Raoul, Cologny.
- Gentet, Ferdinand, place du Molard, 4.
- Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
- Græbe, Charles, Westendstrasse, 28, Francfort s/M. (Allemagne)
- Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
- Guye, Philippe-A., chemin Bizot, 3, Florissant.
- Hersch, Liehmann, rue John-Grasset, 13.

- MM. Humbert, Gustave, rue de l'Université, 4.  
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
 Laskowski, Sigismond, La Joliette, 140, rue de Carouge.  
 Lendner, Alfred, rue Ami-Lullin, 9.  
 Malche, Albert, route de Frontenex, 66.  
 Martin, Alfred, chemin de la Petite Gradelle, Frontenex.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Mégevand, Louis, boulevard Carl-Vogt, 91.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Montet, Edouard, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Moriaud, Paul, place Claparède, 7.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 8, Champel.  
 Naville, Edouard, Malagny, par Versoix.  
 Nicole, Jules, route de Frontenex, 37.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 49, Servette.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Prevost, Jean-Louis, rue Eynard, 6.  
 Pugat, Amédée, place du Molard, 15.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Jaques-Louis, Rive de Pregny, Genève.  
 Richard, Eugène, Quai des Eaux-Vives, 4.  
 Ritter, Eugène, chemin des Cottages, 3.  
 RoCHAT, Ernest, rue des Granges, 5.  
 Rosier, William, Petit-Saconnex.  
 Sarasin, Charles, Cité, 22.  
 de Seigneux, Raoul, carrefour de Villereuse, 4.  
 Seitz, Charles, Tranchées de Rive, 3.  
 Stern, Lina, M<sup>lle</sup>, place Claparède, 7.  
 Tavan, Edouard, Crêts de Champel, 6.  
 Toendury, Hans, ch. de l'Escalade, 3.  
 Tonnelat, Ernest, Les Rosiers, avenue L.-Thomas, GrangeCanal.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, quai du Mont-Blanc, 33.  
 Weber, Jean-Amédée, Genève.  
 Weber, Rodolphe, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Wiki, Bernard, rue Bernard-Dussaud, 6.  
 Wuarin, Louis, La Chênaie, avenue Jacques-Martin, Chêne-Bougeries

PRIVAT-DOCENTS

- MM. Alfimoff, Boris, avenue du Mail, 21.  
 d'Arcis, Henry, route de Chêne, 14.  
 Aubert, Louis-H., cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.  
 Babel, Antony, route de Saint-Julien, 109.

- MM. Benrubi, Isaac, rue de la Servette, 84.  
 Bernoud, Alphonse, Arpillières, 10, Chêne-Bougeries.  
 Besse, Pierre, avenue de la Roseraie, 40.  
 Bétrix, Albert, place du Port, 1.  
 Briner, Emile, rue de la Cité, 20.  
 Bujard, Eugène, rue Bergalonne, 6.  
 Burnier, Théophile, La Chênaie, av. Jaques-Martin, Chêne-Bougeries.  
 Caleb, Albert, rue du Rhône, 57.  
 Carl, Jean, Museum d'Histoire Naturelle.  
 Chaix, Emile, chemin des Cottages, 28 bis.  
 Chaskelis, Paul, quai du Cheval-Blanc, 17.  
 Choisy, Louis-Frédéric, rue Tœpffer, 15.  
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
 Courtois, Louis-John, rue de l'Ecole-de-Médecine, 16.  
 Cumston, Charles-Greene, rue Bellot, 3.  
 Deonna, Waldemar, chemin de la Gradelle, par Chêne.  
 Dourmoussis, Evdokimos, avenue Henri-Dunant, 12.  
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Faitlovitch, Jacques, avenue de la Forêt, 1, Servette.  
 Fikh, Boris, rue Plantamour.  
 Genequand, Charles, Versoix.  
 Grodensky, Michel, le Verger, Grand-Lancy.  
 Hochreutiner, B.-P.-Georges, avenue Wendt, 49.  
 Hofer, Cuno, Corsier-Port.  
 Juvet, Alfred, rue du Mont-Blanc, 9.  
 Karmin, Otto, avenue des Arpillières, 11, Chêne.  
 Kaufmann, Adolphe, avenue Léon-Gaud, 7, Florissant.  
 Kœnig, René, boulevard des Tranchées, 44.  
 Kohler, Albert, rue de Candolle, 9.  
 Kresteff, Stoyan, rue Général-Dufour, 15.  
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
 Lardy, Edmond, rue Général-Dufour, 20.  
 Logoz, Paul, avenue Gallatin, 1, Saint-Jean.  
 Long, Edouard, rue Constantin, 6.  
 Marlin-Du Pan, rue Sénebier, 20.  
 Mercier, Alfred, chemin Beau-Séjour, 16, Champel.  
 Mercier, Henri, cours de Rive, 20.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Mobbs, Robert, place de la Taconnerie, 3.  
 Muller, Charles, rue de Lyon, 61 bis.  
 Naville, François, chemin de Miremont, 3.  
 Nicole, Georges, route de Chêne, 2.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Pictet, Arnold, route de Lausanne, 102.  
 Poulin, William, avenue de la Tour de Champel.  
 Privat, Edmond, Florissant, 4.  
 Reich, Siegmund, place Claparède, 7.  
 Reinhardt, Max, Florissant, 72.  
 Reutter, Louis, boulevard Georges-Favon, 12.  
 Richard, Albert, Corratierie, 24.

- MM. Roch, Maurice, Les Grangettes, 115, Chêne-Bougeries.  
Rœthlisberger, Paul, route de Malagnou, 8.  
Roget, François-Frédéric, rue Tœpffer, 10.  
Ronjat, Jules, chemin Faller, 4.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Schenker, Manfred, chemin Beau-Séjour, 10 bis.  
Schidloff, Arthur, avenue du Mail, 26.  
Sechehaye, Albert, avenue Paul-Chaix, Chêne.  
Sottile, Antoine, route de Chêne, 6.  
de Stourdza, Alexandre, rue du Soleil-Levant, 8.  
Tcherniavsky, Aron, rue Verte, 5.  
Thudichum, Georges, Petit-Morillon, route de Pregny, 7.  
Tiercy, Georges, avenue Wendt, 40.  
Velleman, Antoine, villa Riant Mont, chemin des Chalets.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Wenger, Paul, rue Cavour, 9.  
Werner, Georges, avenue Paul-Chaix.  
de Wilkoszewski, Bogumil, Florissant, 8.  
Wilmot, Emile, boulevard Georges-Favon, 16.  
Zbinden, Louis, chemin de Roches, 2.

---

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert. Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John. Université.

*Commis* : M. Demont, Charles, rue Joseph-Girard, 9, Carouge.

---

**Concierges :**

M. Clément, Emile, Université.

M. Becchio, Pierre, Ecole de Médecine.

M<sup>lle</sup> Chollet, Hélène, Institut pathologique.

M<sup>me</sup> Mercier, Louise, Maternité.

MM. Hämmerli, Frédéric, Ecole de Chimie.

Pianca, Joseph, Polyclinique.

Arlaud, Séraphin, Morgue judiciaire.

Perey, Henri, Inst. d'Hygiène.